

## Arrêté

Fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 8 du décret n° 2005-902 du 2 août 2005, pris pour l'application des articles R326-6 à R326-57 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état, pour le recrutement d'un contrat par la voie de PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'état), **BAP J : Adjoint en gestion administrative (F/H)**.

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur,

Vu le Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 le recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace par la voie de PACTE.

## **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection du recrutement par la voie de PACTE, dans le corps des adjoints techniques, **BAP J : Adjoint en gestion administrative (F/H)** est composée comme suit :

Madame Célya VACELET, Référente France Travail

Monsieur Thierry BLOND, Directeur général des services adjoint, Université Marie et Louis Pasteur

Madame Carole COINTEAU, Responsable des services administratifs - UFR Santé, Université Marie et Louis Pasteur

Monsieur Brice GENEST, Chargé de missions juridiques RH, Université Marie et Louis Pasteur

Article 2 : Le Directeur général des services de l'Université Marie et Louis Pasteur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 21 avril 2026

Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services



Christophe DE CASTELJAU